

**CONSEIL MUNICIPAL – LUNDI 30 JANVIER 2017
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

**MAIRIE DE GRAY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal de la Ville de Gray agissant en vertu d'une convocation en date du 24 janvier 2017 s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à l'Hôtel de Ville, Place Charles de Gaulle, le **30 janvier 2017 à 18h15** sous la présidence de **Monsieur Christophe LAURENÇOT**, Maire de la Ville de Gray.

Etaient présents : CH. LAURENÇOT, Maire et, M. BRETON, M-F. MIALLET, J. DEBELLEMANIERE, A-L FLETY, M. ROUSSELET, F. THOMAS, et, D. BARI, Adjoints Municipaux, A. PAUFERT, D. PEAN, T. TEK, M. ALLIOT, M. KESSAB, S. CHEVALIER, D. JACQUIN, C. TONDU, A. NOLY, M-CH. PERROTIN, F. BERGELIN-YONNET, A. LECOCQ, M. BAUDRY, M. PAQUIS, C. VERHILLE et Ch. DEVAUX, Conseillers Municipaux.

Etaient absents représentés : I. FOUILLOT (pouvoir M-F MIALLET), M-Th BETTIOL (pouvoir J. DEBELLEMANIERE), P. LAMARCHE (pouvoir A. PAUFERT), J-L. GULOT (pouvoir M. PAQUIS) et H. NAJI (pouvoir Ch. DEVAUX), conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : A. NOLY

◇◇◇◇◇

CM/2017/01/01

EXCUSES ET POUVOIRS

Monsieur le Maire présente les excuses de *d'Isabelle FOUILLOT, Marie-Thérèse BETTIOL, Patrick LAMARCHE, Jean-Claude GULOT et Hicham NAJI conseillers municipaux.*

et donne lecture des pouvoirs établis par :

- *Madame Isabelle FOUILLOT*
en faveur de *Marie-Françoise MIALLET*
- *Madame Marie-Thérèse BETTIOL*
en faveur de *Jocelyne DEBELLEMANIERE*
- *Monsieur Patrick LAMARCHE*
en faveur de *Alain Paufert*
- *Monsieur Jean-Claude GULOT*
en faveur de *Martine PAQUIS*
- *Monsieur Hicham NAJI*
en faveur de *Christian DEVAUX*

CM/2017/01/02

SECRETAIRE DE SEANCE ET COMPTE RENDU

Sur proposition de *Monsieur le Maire*

- *Madame Annick NOLY*

à l'unanimité, est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le compte rendu de la séance du 09 janvier 2017.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ADOPTE le compte rendu de la séance**

Questions diverses : *SIAB de la Morthe et place de la gare des cars (A. Noly) ; travaux réalisés (D. Bari) ; les élections (J. Debellemerière)*

CM/2017/01/03

AFFAIRES FINANCIERES

PARTICIPATION FINANCIERE DE CHRISTINE LAURE / C.C GRAY MODE

Madame Marie BRETON, Adjointe déléguée aux affaires générales informe l'assemblée que dans le cadre des animations de Noël médiéval de décembre dernier, la Ville de Gray a souhaité opérer en lien avec les différentes zones d'activité commerciale de la ville. Suite à cette initiative le Centre commercial Gray Mode a décidé d'apporter une aide financière de **500,00 €** (cinq cents euros). En complément, des repas ont été offerts à des artistes qui se sont produit sur place ; plusieurs animations se sont déroulées à Gray Mode.

Marie BRETON tient à remercier également le pisciniste de la ZA Gray Sud qui a financé une animation sur site et inviter le public à se rendre aux autres animations en ville.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** l'aide financière de **500,00 €** de la Société L.T.N. Christine Laure pour le Centre commercial Gray Mode.

CM/2017/01/04

AFFAIRES FINANCIERES

PARTICIPATION FINANCIERE OMS REPARATION VEHICULE RENAULT

Monsieur Matthieu ROUSSELET, Adjoint aux Sports et animations extérieures informe l'assemblée que le mini bus Renault immatriculé CS-142-PW est tombé en panne. L'Office Municipal des sports (OMS) se sert principalement de ce véhicule et propose une participation financière de **3 000 €** à la ville de Gray pour la réparation du moteur dont le coût est de **7 107.31 €**

Matthieu ROUSSELET explique les circonstances de la panne et indique c'est le lycée Fertet qui était en possession du véhicule au moment des faits.

Christian DEVAUX demande si le lycée Fertet a également fait un geste financier

Matthieu ROUSSELET acquiesce et précise que la réparation s'est faite sur place car si le véhicule avait été remorqué, cela aurait coûté bien plus cher. Il ajoute que Renault France a également fait un geste.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** l'aide financière de **3 000 €** de l'OMS

CM/2017/01/05

AFFAIRES FINANCIERES

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* présente à l'assemblée le projet de **BUDGET PRIMITIF 2017** joint en annexe à la présente délibération.

Ce document a été établi comme suit :

- Prise en compte des éléments indiqués lors du débat d'orientation budgétaire ;
- En section de **fonctionnement** : définition des besoins par les services ;
- En section d'**investissement** : établissement des priorités par la municipalité ;
- Le projet de budget a été présenté à la Commission des Finances réunie le mercredi 19 janvier 2017.

Le budget de l'exercice 2017 s'élève à la somme totale de **9 321 600.00 €**, tant en dépenses qu'en recettes.

Le montant de la **section de fonctionnement** est de **6 880 000.00 €**
et celui de la **section d'investissement** de **2 441 600.00 €**.

Monsieur le Maire présente le budget chapitre par chapitre et invite les conseillers à poser des questions sur les prévisions :

Michel BAUDRY dit avoir eu les réponses à ses questions lors de la présentation par le maire du BP notamment sur le chapitre Fêtes et cérémonies et les ACTP.

Christian DEVAUX rapproche la baisse de la dotation de l'Etat (600.000 €) au fait de la perte des habitants.

Christophe LAURENÇOT explique que cela n'est pas uniquement dû à la baisse. Il pense que c'est une volonté de l'état. Il propose toutefois de calculer l'impact de la perte d'habitants mais cela reste toutefois marginal.

Christian DEVAUX fait une remarque sur un manque de 350.000 € pour boucler le budget "Bâtiment petite enfance".

Anne-Laure Fléty répond qu'il s'agit de la dotation de la CAF.

Christian DEVAUX demande ce qu'il se passerait si la dotation de la CAF n'arrivait pas.

Anne-Laure FLETY rassure l'écu en disant qu'elle sera effective.

Christian DEVAUX se demande comment sont payées les entreprises en attendant.

Anne-Laure FLETY assure que la somme est provisionnée mais précise qu'il y a toujours un décalage dans le temps.

Christophe LAURENÇOT précise que la Ville a reçu la notification.

Anne-Laure FLETY souhaite donner une précision quant à la masse salariale affectée à la petite enfance. Elle affirme que la petite enfance est l'une des priorités de la ville de Gray et que de nombreux agents, qui sont en contrats précaires, sont formés par la ville et participent au bon fonctionnement du service. Elle tient à rappeler qu'il n'y a pas d'excès de zèle à ce niveau-là. Le Petit Pierrot intégrera le pôle enfance avec ses 3 agents. Et elle dit attendre le résultat des élections présidentielles pour savoir si les TAP, dont le coût reste élevé pour les collectivités seront maintenus.

Anne-Laure FLETY tient enfin à rappeler les subventions exceptionnelles supplémentaires accordées par la CAF qui croît au projet du pôle multi-accueil et le qualifie de novateur.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Gray Demain et M. ALLIOT)**

- **APPROUVE** ce budget primitif 2017 voté section par section

CM/2017/01/06

AFFAIRES FINANCIERES

AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'amortir les subventions d'équipements versées.

Il convient donc de déterminer les cadences suivantes :

- Biens mobiliers, matériel et études : **5 ans**
- Bâtiments et installations : **15 ans**
- Projet d'infrastructures d'intérêt national : **30 ans**

Les immobilisations d'un montant *inférieur à 400 €* s'amortiront sur une année.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** les cadences ci-dessus

CM/2017/01/07

AFFAIRES FINANCIERES

VENTE FENETRES ECOLE MATERNELLE PERRIERES

Monsieur Denis BARI, *Adjoint à l'urbanisme et aux travaux* propose au conseil municipal d'accepter la recette suivante provenant de la vente d'une partie des fenêtres démontées à l'école maternelle des Perrières pour la construction du Pôle Multi accueil soit un chèque d'un montant de **700.00€** du GAEC DES MARRONNIERS 25380 BRETONVILLERS.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** cette recette de **700,00€** qui sera imputée à l'article 7788 du budget 2017.

CM/2017/01/08

AFFAIRES FINANCIERES

AFSAME EMPRUNT GARANTIE

Vu la demande formulée par Monsieur le Président de l'Association Franco-Suisse d'Action Médico-Educative (AFSAME) habilité par une délibération du Conseil d'administration du 5 décembre 2016 sollicitant la garantie de la Ville de Gray pour la réalisation d'un emprunt destiné au financement des travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs de GRAY,

Vu les articles L3231-4 et L3231-4-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

Art. 1 : La Ville de Gray accorde sa garantie à hauteur de 10 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 449 460 € souscrit par l'AFSAME auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- montant : 449 460 €
- quotité garantie : 10 %
- prêt PAM
- phase de préfinancement :
 - durée de préfinancement : 6 mois
 - taux d'intérêt du préfinancement : Livret A - 0.45 %
 - règlement des intérêts de préfinancement : paiement en fin de préfinancement

- phase d'amortissement
 - durée : 20 ans
 - index < 1 : Livret A
 - marge fixe sur index : - 0,45 %
 - taux d'intérêt : Livre A - 0,45 %
 - périodicité : annuelle
 - condition de remboursement anticipé : indemnité actuarielle

Art. 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de la discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Art. 3 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Art. 4 : **Monsieur Le Maire** certifie que la présente délibération est exécutoire en application des dispositions de l'article 5 de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

(1) à titre indicatif, la valeur de l'index à la date d'émission de l'offre est de 0,75 %.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **APPROUVE** cette garantie d'un prêt souscrit par l'AFSAME auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

CM/2017/01/09

AFFAIRES FINANCIERES

VERSEMENT SUBVENTION INVESTISSEMENT AFSAME

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* informe le Conseil Municipal du dossier des travaux de réhabilitation du Foyer des Jeunes Travailleurs de Gray pour un montant de **449 600 €**.

L'AFSAME a demandé une garantie d'emprunt à hauteur de **10 %** du prêt envisagé ainsi qu'une subvention d'investissement à hauteur de **2000 €**.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCEPTE** de verser cette subvention d'équipement à mettre au compte 20422
- **DEFINI** la cadence d'amortissement sur 15 ans.

CM/2017/01/10

AFFAIRES FINANCIERES

SUBVENTION SPORTIFS HAUT NIVEAU

Monsieur Matthieu ROUSSELET, *adjoint délégué à la jeunesse, au sport et aux animations extérieures* informe l'assemblée qu'après la subvention de 35.000 € votée lors du dernier conseil, il convient de répartir la somme de **15.000 €** destinée au sport de haut niveau. Les clubs intéressés ont rempli un dossier spécifique établi par l'OMS.

En collaboration avec l'OMS, la répartition des **15.000 €** pourrait être la suivante :

Clubs Graylois	Subventions
Boxing Club	300 €
Val de Gray Natation	1500 €
Cavaliers des Haut Bois	2900 €
Val de Gray Handball	4700 €
Tri Val de Gray (I + C)	5600 €
Total	15000 €

Cette somme sera prise à l'article 6574 du budget 2017

Martine PAQUIS demande quels sont les critères d'attribution et si les décisions ont été actées en commission des sports.

Matthieu ROUSSELET répond qu'effectivement 15.000 € supplémentaires sont attribués aux clubs dont les performances sportives sont remarquables car par exemple les cavaliers des Hauts Bois ont participé à plusieurs reprises en 2016 à des championnats nationaux. Il explique que les décisions ont été prises en concertation avec l'OMS et sur les recommandations d'un technicien du service des sports mais convient qu'elles pourraient être aussi décidées en commission des sports.

Martine PAQUIS s'interroge également sur la communication faite autour de ces participations sportives.

Matthieu ROUSSELET souligne la valeur des sportifs graylois et indique qu'une communication plus marquée sera faite dorénavant.

Michel BAUDRY demande si les critères d'attribution doivent être ceux de l'OMS car il explique qu'un membre d'un club graylois est classé actuellement parmi les 35 meilleurs de France et ne peut pas bénéficier de cette subvention.

Matthieu ROUSSELET précise que les critères sont discutés en collaboration avec l'OMS...

Christophe LAURENÇOT affirme que l'an prochain les dossiers de subventions seront discutés en commission des sports.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **APPROUVE** cette délibération
- **REPARTIT** la subvention entre les clubs graylois comme indiquée ci-dessus.

CM/2017/01/11

AFFAIRES FINANCIERES

VERSEMENT SUBVENTION INVESTISSEMENT SYNDICAT MIXTE CHAUFFERIE BOIS

Monsieur Christophe LAURENÇOT, *Maire* informe le conseil municipal que des travaux ont été réalisés pour permettre la valorisation des cendres pour un montant de **88 940€** HT par le Syndicat Mixte Chaufferie Bois de Gray.

La Ville de Gray doit verser une subvention d'investissement pour financer ces travaux proportionnellement aux MWH 2015 consommés. La participation s'élève à **18 915.50€**.

Martine PAQUIS, en tant que présidente du syndicat apporte quelques précisions sur ces travaux.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, *à l'unanimité*

- **ACCEPTE** cette participation à mettre au compte 204172 pour un montant de **18 915.20€** et définit la cadence d'amortissement sur 15 ans.

CM/2017/01/12

RESSOURCES HUMAINES

PROTECTION FONCTIONNELLE

Monsieur Christophe LAURENÇOT, Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un agent de la collectivité a sollicité la protection fonctionnelle des fonctionnaires, dans le cadre de l'article 11 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires.

En effet, la collectivité publique est tenue d'accorder sa protection au fonctionnaire dans le cas où il fait l'objet d'agressions dans le cadre de son travail. Une plainte a été déposée. Cette protection consiste principalement à prendre en charge les frais d'avocat de l'agent. Il est précisé qu'une déclaration a été faite auprès de l'assureur de la collectivité, qui prend en charge cette affaire au titre du contrat « responsabilité civile et protection juridique des agents ».

Au vu de ces dispositions, il convient que le conseil municipal délibère pour accepter ou ne pas accepter d'accorder la protection fonctionnelle à l'agent.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- **ACCORDE** la protection fonctionnelle sollicitée

Questions diverses

Syndicat de la Morthe

Annick NOLY revient sur la gestion de l'écluse et du barrage. Elle demande une précision sur le responsable de ces équipements.

Christophe LAURENÇOT répond que VNF ne prend en compte que les voies navigables.

L'écluse et le barrage sont donc à la charge du syndicat de la Morthe.

Place de la gare des cars

Annick Noly demande confirmation que la place des Cars appartienne au Département car elle s'est étonnée de voir des agents municipaux travaillé sur le site.

Christophe LAURENÇOT lui répond qu'elle appartient à la ville d'où la présence des agents de la ville pour l'élagage des arbres.

Travaux

Denis BARI revient sur un article de presse et souhaite faire une mise au point sur les travaux réalisés par la Ville en plus du pôle enfance. Il liste tous les gros travaux effectués (diagnostics éclairage public, électricité sur bâtiments communaux, accessibilité au musée, câblage internet dans les écoles, travaux lycée Cournot, réfection des trottoirs, aménagement quai Mavia, aire de camping-car, réfection du Boat...).

Christophe LAURENÇOT remercie l'élu pour ce rappel et précise qu'il y a eu plus de 6.600 fiches travaux créées.

Elections présidentielles

Jocelyne DEBELLEMANIERE rappelle la date des élections présidentielles et indique que les bureaux de vote seront ouverts une heure de plus à savoir jusqu'à 19h. Elle demande donc aux élus de se rendre disponibles pour tenir les bureaux.

Fin de séance à 20h20

